



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 49612

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes qui totalisent plus de quarante années de travail avant leur soixantième anniversaire. Ces personnes sont entrées très jeunes dans la vie active et pour la plupart ont exercé des métiers ou des emplois souvent pénibles et physiquement éprouvants. Nombre d'entre elles qui réunissent 40 annuités de cotisations avant l'âge légal de la retraite aspireraient à un repos bien mérité, et souhaiteraient faire valoir leurs droits à la retraite. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible d'envisager une réforme en ce sens pour permettre aux personnes qui le désirent d'être mises à la retraite avant soixante ans, dès lors qu'elles peuvent se prévaloir de quarante années de travail.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49612

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4453